

PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n° *DDTM34-2016-07-07480*
Fixant le renouvellement de mandat de la
Commission consultative de
l'environnement de l'aérodrome de
Montpellier-Méditerranée

Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU l'article R.571-70 et suivants du code de l'environnement relatif à la commission consultative de l'environnement notamment ses articles R.571-73 et R.571-77 qui disposent que les membres de la commission consultative de l'environnement mentionnés à l'article L.571-13 sont répartis en trois catégories égales en nombre et font l'objet d'un renouvellement de mandat tout les 3 ans ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-02-02895 du 7 février 2013 portant renouvellement de mandat des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 18 janvier 2016 et de son courrier en date du 9 février 2016;

VU Les élections du Conseil Départemental du 22 mars 2015, et la délibération du 21 septembre 2015 portant nomination de représentant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Montpellier Méditerranée;

VU le décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Montpellier Méditerranée Métropole » et le message du secrétariat du Président du 18 janvier 2016;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération du Pays de l'Or Agglomération en date du 22 mai 2014 et la confirmation par message du 8 juillet 2015;

VU le courrier en date du 27 avril 2016 du Directoire de l'aéroport Montpellier Méditerranée nommant ses nouveaux représentant

VU le message d'AIR FRANCE en date du 6 juillet 2015;

VU le message M. Philippe HAZE (Société LATAERO) en date du 6 juillet 2015;

VU le message de la Société ESMA en date du 7 juillet 2015;

VU le message de la division circulation aérienne SNA-SSE en date du 18 juillet 2015;

VU les messages du Président et du Vice Président de l'aéroclub de Montpellier en date du 6 juillet 2015 et du 25 septembre 2015;

VU le message du Centre ENAC en date du 8 juillet 2015 désignant ses nouveaux membres ;
VU le message de l'association MELGUEIL-Environnement en date du 13 juillet 2015;
VU le message de l'association GRANDE MOTTE Environnement en date du 8 octobre 2015;
VU le message de l'association Comité de Défense de Vauguieres en date du 6 juillet 2015;
VU le message de l'association contre les nuisances aériennes du lotissement "Les Treilles" à Boirargues en date du 29 juillet 2015;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de mandat pour 3 ans des membres de la commission consultative de l'environnement.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral portant renouvellement de mandat de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Montpellier-Méditerranée n°DDTM34-2013-02-02895 en date du 7 février 2013 et abroge l'arrêté de composition n° DDTM34-2014-11-04431 en date du 5 novembre 2014.

ARTICLE 2 -

La commission consultative de l'environnement de l'aéroport de MONTPELLIER Méditerranée est composée comme suit :

Président :

- M. Le Préfet de l'Hérault, ou son représentant.

Membres de la commission :

I. Représentants des professions aéronautiques (7 membres)

1) Exploitant de l'Aérodrome :

- M. Emmanuel BREHMER, Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire, SA Aéroport Montpellier-Méditerranée, (Titulaire)
- M. Sylvie CAMPAGNAC, Président du Directoire, SA Aéroport Montpellier-Méditerranée, (suppléante)

2) Usagers de l'Aérodrome :

- M. Yves GAUDRY, Chef d'Escale de Montpellier, Air France, (titulaire)
- M. Pierre-Henri BAULEZ, Pilote instructeur, Responsable du système de la gestion de la sécurité aéroportuaire de l'ESMA, (titulaire)
- M. Philippe HAZE, Responsable Production du site de Latécoère Aéroservice Montpellier, (titulaire)
- Mme Claudia PICAMAL, Responsable QSE de Montpellier, Air France, (suppléante)
- M. Nicolas BARATAUD, Pilote instructeur de l'ESMA, (suppléant)
- M. Franck MARIAGE, Adjoint Responsable Production du site de Latécoère Aéroservice Montpellier, (suppléant)
-

3) Personnels exerçant leur activité sur l'Aérodrome :

- M. Philippe CAISSO, Chef Pilote du Centre ENAC de MONTPELLIER, (titulaire)
- M. Jean-Pierre MUNIER, Vice-Président de l'Aéroclub de l'Hérault, (titulaire)
- M. Guillaume BOUDART, Contrôleur aérien, Division circulation aérienne SNA-SSE (titulaire)

- M. Thierry DE BASQUIAT, Chef pilote, du Centre ENAC de MONTPELLIER, (suppléant)
- M. Pierre SARTRE, Président de l'Aéroclub de Montpellier, suppléant
- M. Lionel BILLET, Division circulation aérienne SNA-SSE (suppléant)

II. Représentants des collectivités locales (7 membres).

1. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE -MMM:

- M. Jean-Luc COUSQUER, Adjoint au Maire de Montpellier- Conseiller Délégué de MMM (titulaire)
- M. Cyril MEUNIER, Maire de Lattes (titulaire)
- Mme Chantal MARION, Conseillère municipale de Montpellier Vice-Présidente de MMM(titulaire)
- Mme Lorraine ACQUIER, Adjointe au Maire de Montpellier (suppléante)
- M. Jean-Pierre RICO, Maire de Pérols (suppléant)
- M. Jean-Luc MEISSONNIER, Maire de Baillargues (suppléant)

2. PAYS DE L'OR AGGLOMERATION :

- M. Alain MONESTIER, (titulaire) Vice-Président de Pays de l'Or Agglomération, Maire de Candillargues
- M. Alain FOUCARAN, Conseiller municipal de Mauguio (titulaire)
- M. Alain AQUILINA, Adjoint au Maire de Saint Aunes (suppléant)
- M. Stephan ROSSIGNOL, Maire de la Grande-Motte (suppléant)

3. CONSEIL GENERAL :

- M. Christophe MORGO, Conseiller Départemental du Canton de Mèze (titulaire)
- Mme Patricia WEVER, Conseillère Départementale du Canton de Lattes, (suppléant)

4. CONSEIL REGIONAL :

- Mme Muriel RESSIGUIER, Conseillère Régionale, (titulaire)
- Mme Marie-Hélène MEUNIER-POLGE, Conseillère Régionale, (suppléante)

III. Représentants des associations (7 membres).

1. Association MELGUEIL-Environnement :

- M. Roger DUPRAT, Président, (titulaire)
- M. Jacques FRANCOIS, (titulaire)
- M. Joseph SANCHEZ, (suppléant)
- M. Jacques LEBLANC, (suppléant)

2. Association GRANDE MOTTE Environnement (AGME)

- Mme Marie-Thérèse PEBRET, Présidente, (titulaire)
- M. Jean-Claude DUVAL, (titulaire)
- M. Jean-Michel CLERC, (suppléant)
- Mme Marie-Hélène DELEUZE, (suppléante)

3. Association contre les nuisances aériennes du lotissement « Les Treilles » à Boirargues :

- M. Jean-Luc GRANDON, Président, (titulaire)
- Mme Marguerite MARTY, (titulaire)
- Mme Michèle GRANDON, (suppléante)
- M. Jacques MARTY, (suppléant)

4. Association Comité de défense de Vauguières

- M. Jean MONTAHUT, Président, (titulaire)
- M. Jean-Claude GRILLOT, (suppléant)

IV. Représentants des administrations

- M. le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est ou son représentant,
- M. le Chef de l'organisme de Montpellier, Service Navigation Aérienne Sud/Sud-est (SNA-SSE) ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- M. le Chef de l'unité Languedoc-Roussillon du SNIA - Pôle de Toulouse ou son représentant,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens Montpellier-Méditerranée ou son représentant,

ARTICLE 3-

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, les Représentants des professions aéronautiques, les Représentants des collectivités locales, les Représentants des associations, les représentants des administrations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 11 JUIL. 2016

le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB